



Saison 2023

Défraiements

cycloportives et cyclotourisme

Les dispositions proposées ne sont valables que pour les membres **licenciés** à Sanary Cyclo Sports.

Défraiements Cycloportives:

- Le défraiement est de **25 Euros** par cycloportive dans le Var
- Le défraiement est de **35 Euros** par cycloportive hors du Var

Chaque membre assure lui-même son inscription.

Le remboursement est effectué sur justification de participation (date, nom et lieu de l'épreuve, classement ou notification d'abandon).

Il n'y a pas de remboursement pour ceux qui ne sont pas au départ.

Défraiements cyclotourisme ou VTT (Rando-raids):

Couvre les brevets et randos route ainsi que les randos VTT qui figurent au calendrier de la coupe de la Ligue, mais pas les CHCV.

- Le défraiement sera fait sur la base de:
5 Euros pour les épreuves FFCT dans le VAR.
- Le défraiement sera fait sur la base de:
15 Euros pour les épreuves FFCT hors Var

Pour les épreuves pour lesquelles Sanary Cyclo Sports s'acquitte directement des frais d'inscription, **il n'y aura pas de défraiement individuel** (par exemple AUDAX 100 km, PRIMAVERA, HYEROISE, PHILOU, BRM 200, MER & VIGNES).

Les membres sont invités à faire remonter leurs informations de participation **(date, nom et lieu de l'épreuve, classement ou notification d'abandon)** au fil des participations. Un rappel sera néanmoins fait au moment de la compilation des défraiements.

Tous les défraiements seront soumis à réexamen en fin de semestre pour règlement et reconduction suivant l'état des finances du club.

Le règlement des défraiements se fera au début du semestre suivant. Il faut d'autre part être à jour de sa cotisation/licence au moment du versement pour pouvoir bénéficier des défraiements.

Le remboursement des défraiements sera fait pour les sommes supérieures ou égales à 10 Euros et il se fera par chèque à retirer à la permanence ou virement bancaire (fournir un RIB).